



Présents : G. BOUHIN, C. BLAIN, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARCIA, F. GARREAU, J-P GURTNER, B. JEANNIN, O. MARLOT, N. PECOT, O. REGNIER, J. de la ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI.

Excusés : F. DOLE, A. CARRIERE, A. LOUVRIER, C. MICHEL, F. OLERON procuration respective (I. CUENOT, M. DESTAING, N. SIEVERT, G. BOUHIN, O. MARLOT), M. CHAPPELLIER.

1 auditeur

G. BOUHIN est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 mai est approuvé.

Le quorum est atteint.

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Convention participation au fonctionnement du périscolaire,
- Cotisations pour la bibliothèque,
- Location bâtiment Cassani,
- Convention relative à la mise en place, la surveillance et l'entretien des signalétiques « points nœuds » sur le domaine de la commune.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

1. Vie de la commune

- Suite aux différentes problématiques qui entourent la forêt, le conseil s'est réuni autour d'un expert forestier pour construire le futur. Les échanges ont été très instructifs et constructifs. Il est proposé, en collaboration avec l'ONF, d'établir une politique forestière qui alimentera le prochain plan de gestion.
- Mme Marcelle ANGUENOT a obtenu son examen professionnel. Le conseil se prononce favorablement pour établir une nouvelle ligne de gestion dès janvier 2026 afin de promouvoir l'agent d'adjoint administratif à adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Dans le même temps, le conseil valide la prolongation d'un an du contrat de Mme Elodie ESCODA à son poste de cheffe de projets.
- Le conseil valide la présence d'un food-truck proposant une cuisine chinoise sur la place de la mairie chaque mercredi en soirée.
- Le club d'escrime a sollicité la municipalité afin d'être accompagné dans son projet d'installation d'une nouvelle salle d'armes. À la suite d'échanges constructifs et d'une analyse approfondie des possibilités existantes, il apparaît que les équipements communaux actuels ne répondent pas aux exigences spécifiques de cette discipline, ou nécessiteraient des investissements trop élevés. Dans ce contexte, la recherche de solutions alternatives, à la fois adaptées et réalistes, est en cours.

2. Attribution de subventions aux associations

Association	€
AS Levier	5 000.00
Tennis Club Levier	350.00
Handball Levier	1 800.00
Escrime La Boyarde	1 300.00
Judo Club Levier	1000.00

Familles Rurales	600.00
Amis du musée	400.00
Association Laïque	100.00
Soluna	350.00
Amis de la Bibliothèque	310.00
Chorale la pastorale	85.00

Badminton	550.00
Fit'N Dance	1 300.00
ALPE	300.00
TÔD 800	200.00
Randonneurs des Sapins	450.00
Carreau Lévitien	900.00

Donneurs de Sang	160.00
Club de l'amitié	380.00
UNC	100.00
Team Auto Levier	100.00
Comité des Fêtes	300.00
TOTAL	16 035.00€

L'attribution de toute subvention reste conditionnée à la remise d'un dossier complet, permettant un examen équitable et transparent des demandes.

La chaudière fioul de l'ancienne crèche a été donnée à l'association du Carreau Lévitien. Enfin, il convient de souligner que, depuis 2020, l'enveloppe globale dédiée au soutien des associations locales a été augmentée de 1 520 €, traduisant la volonté constante de la municipalité d'accompagner la vitalité du tissu associatif.

Accord à l'unanimité (O. MARLOT, F. GARCIA, F. GARREAU, JP. GURTNER, M. DESTAING, C. MICHEL, N. PECOT ne prenant pas part au vote)

3. Convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique.

La Bibliothèque devient Médiathèque et la présente convention vise à formaliser un partenariat entre la commune de Levier et le Département du Doubs, via la Médiathèque Départementale, pour renforcer le service public de lecture. Ce partenariat est conclu pour une durée de 4 ans (2025-2029), renouvelable une fois.

Pour intégrer pleinement le réseau départemental et bénéficier des services associés (prêts de documents, animations, accompagnement technique, formations, subventions...), la commune de Levier, qui compte plus de 2 000 habitants, doit remplir plusieurs conditions, parmi lesquelles figurent notamment l'allocation d'un budget annuel minimum de 2€/habitant ainsi que la mobilisation d'une enveloppe d'au moins 1 000 € par an aux animations culturelles.

En contrepartie, la Médiathèque Départementale s'engage à fournir des documents, du conseil en ingénierie culturelle, de la formation pour les personnels et un appui aux projets culturels locaux (animations, soutien financier, ressources numériques...).

Ce partenariat constitue un levier essentiel pour renforcer l'accès à la culture et à la lecture sur la commune. Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les termes de cette convention de partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

4. Vente parcelle constructible AC43

Suite à l'élaboration du PLUi et en attendant l'accès à des terrains constructibles, la commune propose à la vente, la parcelle constructible référencée AC 43, d'une superficie de 473 m², située rue Notre Dame.

Le prix est fixé à 110€/m². La vente sera exclusivement réservée à un projet de construction à usage d'habitation. Au vu de la localisation du terrain, Il est souhaité une construction limitée en hauteur. Pour tout renseignement, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie par téléphone au 03 81 89 53 22 ou par mail à l'adresse secretariatmairie@levier.fr

5 voix pour, 14 abstentions et 1 opposition

5. Affectation du résultat 2024 du budget caveau (annule et remplace)

Suite à la demande de la trésorerie, il convient de prendre une délibération qui annule et remplace la délibération sur l'affectation du résultat pour le budget caveau votée lors du conseil municipal du 4 avril 2025.

L'excédent de fonctionnement de 2 940.99€ est reporté en R002 et non au compte R1068

Accord à l'unanimité

6. Recensement de la population

Le Maire informe que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Pour effectuer les opérations de recensement il y a lieu de nommer un coordinateur communal et des suppléants, chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le Maire propose de nommer Cindy OREN en tant que coordinateur communal, Nathalie SIEVERT et Elodie ESCODA en tant que coordinateurs suppléants.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité désignent Cindy OREN coordinateur communal, Nathalie SIEVERT et Elodie ESCODA coordinateurs suppléants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout document y afférent.

7. Avenant travaux et financement du périscolaire et de la crèche

- Acquisition de matériel pour la crèche

Dans le cadre de l'aménagement et de l'équipement de la crèche, un devis a été établi par la société Wesco pour un montant total de 5 774,80 € HT. Ce devis comprend une structure de motricité, des lits et matelas pour bébés, un tapis d'activités.

Un financement de 2 900€ a été notifié par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), permettant de couvrir une partie de cette dépense. Le solde restera à la charge de la commune.

Plan de financement matériel crèche				
Dépenses		Recettes		
Fournisseurs	Montant €	Financeurs	Montant €	%
Matériel WESCO	5 774.80€	CAF	2 900.00€	50.22%
		Autofinancement	2 874.80€	49.78%
TOTAL HT	5 774.80€	TOTAL HT	5774.80€	100%

- Mise à jour du plan de financement relatif à l'acquisition de mobilier et d'électroménager pour le service périscolaire

Pour mémoire, la délibération en date du 17 janvier 2025 avait validé un plan de financement comprenant notamment un devis pour l'aménagement d'une cuisine, pour un montant de 11 000 € HT, dans le cadre de l'équipement du service périscolaire.

Toutefois, à la suite du dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), il a été porté à la connaissance de la commune que la partie relative à la cuisine n'est finalement pas éligible au financement.

Il convient donc d'actualiser le plan de financement, désormais recentré exclusivement sur le mobilier et l'électroménager strictement liés aux besoins du périscolaire.

Plan de financement Mobilier / Electroménager Périscolaire				
Dépenses		Recettes		
Fournisseurs	Montant €	Financeurs	Montant €	%
Boulangier électroménager	1 763.68€	CAF	2 760.00€	44%
Girard équipement mobilier	4 520.00€	Autofinancement	3 523.68€	56%
TOTAL HT	6 283.68€	TOTAL HT	6 283.68€	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition du matériel Wesco pour la crèche, et l'actualisation du plan de financement relatif au périscolaire, conformément aux éléments précisés ci-dessus.

8. Avenant marché de travaux périscolaire et crèche du lot 7 menuiseries

Dans le cadre de l'avancement des travaux en cours, il a été constaté que plusieurs prestations, nécessaires à la bonne exécution du projet, n'avaient pas été intégrées au chiffrage initial du marché. Afin de régulariser

la situation et de permettre la réalisation complète des aménagements, il est proposé de conclure un avenant d'un montant total de 10 865 € HT.

Cet avenant intègre les éléments suivants :

- fourniture de meubles de rangement et de lits couchettes pour 4 520 € HT,
- modification de l'ensemble du mobilier initialement prévu, avec remplacement des panneaux par des panneaux replaqués épiciéa, jugés plus robustes et adaptés à un usage intensif pour 2 000 € HT,
- fourniture d'un meuble de buanderie et modification du meuble de l'office de la crèche, afin de répondre aux besoins réels constatés en cours de chantier pour 3 385 € HT,
- complément de 50 chaises pour le périscolaire, équipement non prévu dans le marché initial mais rendu nécessaire par l'évolution des effectifs pour 960 € HT.

Accord à l'unanimité

9. Demande de subvention Fonds Vert « Aide aux Maires Bâisseurs » pour la création de 23 logements sociaux par Habitat25

Pour rappel, à la suite de la démolition de l'ancien EHPAD, Habitat 25 s'est engagé dans un projet de création de 23 logements sociaux sur le site. Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique de revitalisation urbaine et de réponse aux besoins en logements accessibles pour les habitants.

Dans ce contexte, la commune est éligible à une subvention au titre du Fonds Vert, via le dispositif « Aide aux maires bâtisseurs », pour un montant total de 115 000 €, réparti comme suit :

- Aide de base à la construction : 23 logements × 2 000 € = 46 000 €
- Bonification pour la nature sociale des logements : 23 logements × 1 500 € = 34 500 €
- Bonus lié à la performance énergétique (respect du label RE2020 et réduction d'au moins 20 % de l'indice carbone énergie) : 23 logements × 1 500 € = 34 500 €

Ce soutien financier conséquent constitue une reconnaissance de la qualité et de l'ambition du projet porté sur le territoire communal, tant sur le plan social qu'environnemental.

Accord à l'unanimité

10. Plan de financement pour la mise en séparatif et rénovation des canalisations d'eau de la tranche ferme

Le Maire rappelle l'orientation générale du projet visant, d'une part, à mettre en séparatif les réseaux d'assainissement et, d'autre part, à procéder à la réhabilitation des canalisations d'eau potable sur le territoire communal. Il présente à cette occasion le plan de financement relatif à la tranche ferme de l'opération.

À la suite des échanges menés avec les organismes financeurs, il ressort que ce projet est susceptible de bénéficier d'un soutien financier conjoint de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, à hauteur de 60 %. Afin de répondre aux critères de priorisation définis dans le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire de déposer les dossiers de demande de subvention par lots, correspondant aux priorités 1, 2 et 3.

Après avoir pris connaissance de cette présentation et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- approuvent le plan de financement présenté pour la tranche ferme, relative à la mise en séparatif des réseaux d'eau et d'assainissement.
- autorisent Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette opération.

Plan de Financement mise en conformité des réseaux d'eau potable Levier				
Travaux tranche ferme	Lot	Nom	Priorité	Estimation € HT
	1	Rue du Moutet/Cret/Salins/L'Argilier	1	312 000.00 €
	2	Rue Notre Dame/Pasteur	1	290 000.00 €
	3	Rue de Salins/Mésanges	1	141 000.00 €
TOTAL DES TRAVAUX			743 000.00 €	
Financeurs	Agence de l'eau		50%	371 500.00 €
	Département		10%	74 300.00 €
	Autofinancement		40%	297 200.00 €

Plan de Financement mise en conformité des réseaux d'assainissement Levier

Travaux tranche ferme	Lot	Nom	Priorité	Estimation € HT
	1	Rue de Salins/Plane/Perrière	1	417 000.00 €
	2	Rue du Salins/Moutet/Crêt/l'Argilier	1	411 000.00 €
	3	Rue Pasteur/Notre Dame et BAS dela Douet	1	499 000.00 €
	4	Rue Chapelle d'Huin	3	250 000.00 €
	5	Rue Couchant/Lauberchot	2	125 000.00 €
TOTAL DES TRAVAUX			1 702 000.00 €	
Financeurs	Agence de l'eau		50%	851 000.00 €
	Département		10%	170 200.00 €
	Autofinancement		40%	680 800.00 €

11. Plan de financement de l'aménagement de la rue de Salins

Suite à la mise en séparatif de la rue de Salins et l'enfouissement des réseaux secs. Il est proposé de réaliser conjointement l'aménagement, la sécurisation et la création d'une piste cyclable, ainsi que la réfection de la chaussée sur environ 1 km.

		Montants HT prévisionnels	
Dépenses HT de l'opération	Maîtrise d'œuvre	23 688.00€	
	Travaux	775 457.50€	
	Enrobé (OPSA)	175 900.00€	
	TOTAL	975 045.50€	100%
		Montants HT prévisionnels	%
Recettes prévisionnelles	ADEME	100 000.00€	10%
	Département P@C25	60 000.00€	6%
	Département OPSA	175 900.00€	18%
	Département aménagement sécurité	6 000.00€	1%
	Agence de l'eau	10 000.00€	1%
	DREAL	193 864.00€	20%
	Fonds vert PCAET	18 281.00€	2%
	Région TEA	112 000.00€	11%
TOTAL		676 045.00€	69%
Autofinancement		299 000.50€	31%

20 voix pour et 1 abstention

12. Carport pour le presbytère

Il est proposé de confier la réalisation de la structure du carport du presbytère, destiné à abriter deux véhicules, au lycée des métiers du bois de Mouchard (dans le cadre d'un partenariat pédagogique et technique).

Le montant estimatif des travaux de structure s'élève à 5 784,70 € TTC. À cette somme viendront s'ajouter les prestations complémentaires nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage, à savoir : la maçonnerie, la couverture, la zinguerie et le montage. Les travaux ne devront pas dépasser la somme de 18 139€ HT. Le conseil donne pouvoir au maire pour retenir la ou les sociétés afin de réaliser ces travaux.

Accord à l'unanimité

13. Convention de servitude ENEDIS pour alimenter le GAEC ROUSSET

Pour alimenter le GAEC ROUSSET DU PEGANT le long de l'ancienne route de Gevresin, ENEDIS réalisera des travaux et posera un réseau moyenne tension souterrain sur les parcelles communales ZN 115, 117 et 118.

Pour ce faire il convient de signer une convention

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne pouvoir au maire pour signer cette convention.

14. Convention participation au fonctionnement du périscolaire

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention à établir entre la commune de Levier et la commune de Gevresin. Cette dernière a pour objet de fixer les modalités de participation financière de chacune des communes aux frais de fonctionnement du service périscolaire, et proportionnel au nombre d'enfants domiciliés et inscrits à ce service.

La convention s'articule autour des principaux axes suivants :

- la définition de son objet ;
- une description détaillée des prestations assurées dans le cadre du service périscolaire ;
- les modalités de calcul et de versement de la participation financière due par la commune de Gevresin ;
- les conditions de facturation et de règlement ;
- la durée d'application de la convention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuvent les termes de la convention relative à la participation financière de la commune de Gevresin au fonctionnement du service périscolaire assuré par la commune de Levier ;
- autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

15. Cotisations pour la médiathèque municipale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2025-04-018, adoptée en séance du 4 avril 2025, relative à la révision des cotisations pour l'accès à la bibliothèque municipale, avec une application prévue à compter du 1er janvier 2026.

Cependant, il apparaît que ladite délibération ne prévoyait pas de tarif pour les usagers individuels. Afin de corriger cette omission et de rendre la grille tarifaire compatible avec les exigences départementales, le Maire propose d'abroger la délibération du 4 avril 2025 et de la remplacer par de nouveaux tarifs définis comme suit :

- Adhésion individuelle – habitant de Levier : 12 €
- Adhésion individuelle – personne extérieure à Levier : 15 €
- Adhésion familiale – foyer domicilié à Levier : 15 €
- Adhésion familiale – foyer extérieur à Levier : 18 €
- Adhésion pour les structures (collectivités, EHPAD, Foyer Rousset, etc.) : 35 €
- Gratuité pour les mineurs

L'inscription à la médiathèque de Levier permet d'accéder à un catalogue numérique élargi comprenant une cinémathèque, presse en ligne... Plus d'info sur le site officiel : sequoia.doubs.fr

Exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuvent la révision des tarifs et l'intégration des cotisations individuelles à la grille tarifaire applicable.
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

16. Location Cassani

Dans une volonté affirmée de redynamiser le centre-bourg et de renforcer l'attractivité commerciale de la commune, la municipalité propose de valoriser les espaces vacants situés en rez-de-chaussée en les destinant à la location. L'objectif est double : répondre aux attentes des habitants tout en renforçant l'attractivité commerciale du cœur de ville.

Plusieurs projets d'occupation ont été identifiés et sont ainsi proposés :

Installation d'une activité commerciale dans le local « ados »

- location du local dit « ados » à Mme Justine PERRIN, pour un loyer mensuel de 500 € (hors travaux). La commune prendra à sa charge le remplacement des menuiseries extérieures, tandis que Mme PERRIN assumera les travaux de réhabilitation intérieure. En cas de participation financière supplémentaire de la commune aux aménagements, une réévaluation du loyer sera envisagée. A noter que le club ados sera localisé à l'étage du bâtiment ou dans le nouveau périscolaire.

Relais Pick-Up

- mise à disposition d'une partie de la façade principale des anciens garages, pour l'installation d'un point relais Pick-Up, moyennant un loyer mensuel de 60 €.

Distributeur automatiques 24/7

- attribution d'une surface d'environ 16 m² à Monsieur JEANNET, pour l'installation de distributeurs automatiques (boissons, snacking, alimentation... avec des acteurs locaux) accessibles 24/7, à un tarif de 250 €/mois.

Laverie automatique

- réservation d'un espace pour l'installation d'une laverie automatique, en partenariat avec la société Photomaton, incluant une rétribution comprise entre 15 % et 20 % des recettes générées.

Par ailleurs, le reste des surfaces disponibles fera l'objet d'une étude approfondie, en vue d'y implanter une ludothèque ou d'accueillir un commerce, si une demande d'installation devait se manifester.

À l'issue de la présentation, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorisent le Maire à :

- engager les négociations avec les porteurs de projets intéressés,
- engager les travaux,
- signer tout document y afférent.

17. Convention relative à la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalétique « points nœuds » sur le domaine de la commune de Levier

Le Département du Doubs déploie actuellement un réseau de signalisation basé sur le principe du maillage par points-nœuds. Ce dispositif vise à offrir aux cyclistes un système de navigation simple, lisible et intuitif, facilitant leurs déplacements sur les itinéraires cyclables de la région.

À l'issue de la présentation du schéma d'aménagement correspondant, il est proposé de formaliser la participation de la commune par la signature d'une convention avec le Département.

Accord à l'unanimité

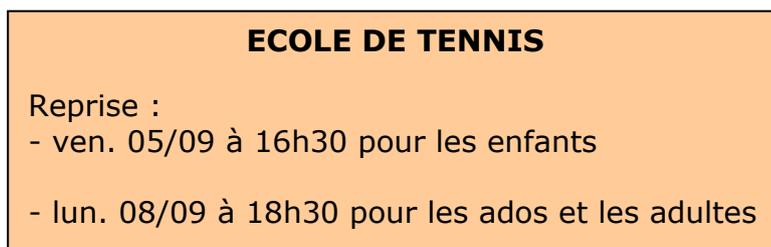
18. Questions diverses

➤ Dans le cadre de l'organisation du prochain recensement, la commune est à la recherche de quatre à cinq agents recenseurs. Ces postes, ouverts à toute personne motivée et rigoureuse, seront rémunérés sur la base du SMIC. Il s'agit d'une mission d'intérêt public, contribuant à une meilleure connaissance de notre territoire et de ses évolutions démographiques.



**PARTAGEZ
VOTRE POUVOIR,
DONNEZ
VOTRE SANG !**

**Mercredi 30 juillet
de 16h à 19h
Salle socio-culturelle**



ECOLE DE TENNIS

Reprise :

- ven. 05/09 à 16h30 pour les enfants
- lun. 08/09 à 18h30 pour les ados et les adultes



Le numéro de la Cure a changé,
voici le nouveau : **06.88.87.35.99**

Les animations estivales

PORTES OUVERTES
de 10h à 18h

- Démonstrations
- Activités pour les enfants
- Voiture tonneau

Buvette
Petite restauration

Dimanche 13 JUILLET 2025
Caserne de Levier

25 ans
du Centre de Secours
TOMBOLA :
1 week-end à gagner !

A partir de 18h

- Repas
- Retraite aux flambeaux
- Feux d'artifice

offerts par la mairie de Levier

BAL DES POMPIERS
avec Loumwé et VDS
Entrée gratuite

SAPEURS POMPIERS DE LEVIER

Ne pas jeter sur la voie publique






Organisé par l'association des Amis du Musée du Cheval Comtois et de la Forêt

MUSÉE EN FÊTE

VENDREDI 18 JUILLET 2025
A PARTIR DE 17H
DEVANT LE MUSÉE À LEVIER

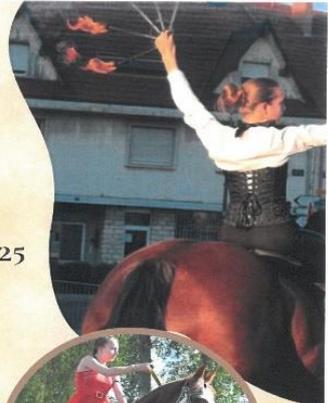
AU PROGRAMME

- Démonstrations équestres
- Initiation à la voltige
- Mini ferme
- Marché de producteurs et d'artisans
- Jeux en bois
- Balades en calèche

- Buvette - petite restauration
- Repas sur réservation conseillé
Menu 15 € /pers

Réservation repas et information par email
museeducheval@cca800.fr / 03 81 89 58 74

Ne pas jeter sur la voie publique









FLÛTE ET ORGUE
EGLISE DE LEVIER

Dimanche 20 juillet 2025
17 heures

Thierry BELLENOUE, flûte
Marie-Claude BLENY, orgue

Oeuvres de J.S.Bach,
Marin Marais, C.Gluck,
D.Cimarosa, G. Bizet

Participation libre




CHANT ET ORGUE

DIMANCHE 24 AOÛT 2025
17 HEURES

Église de Levier
Evelyne SAUNIER, SOPRANO
Marie-Claude BLENY, ORGUE

D. Buxtehude,
G. B. Pergolèse, J. S. Bach,
M. Corrette, W. A. Mozart,
L. van Beethoven,
F. Mendelssohn,
G. Fauré, L.Vierne, A. Jolivet

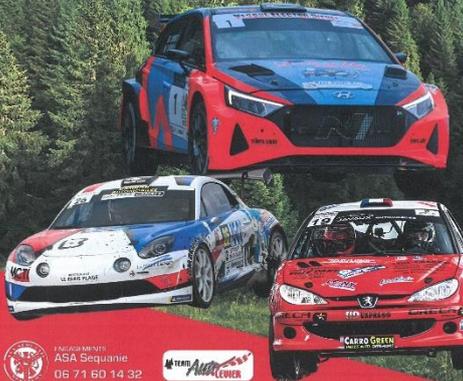
Participation libre




2ème RALLYE DU PLATEAU LEVITIEN

FFSA
RALLYE

29/30 Aout 2025
Rallye ouvert VHC / PEA



FAÇONNEMENTS
ASA Sequoie
06 71 60 14 32






LE TRI + FACILE

BULLETIN



Pompes Funèbres A. Maire : préparer l'adieu avec compassion.

Depuis 2017, Maxime, le gérant, a su redonner un nouveau souffle à l'entreprise en reprenant le funérarium de Levier. Deux ans plus tard, en 2019, il a repris les funérariums d'Amancey et de Salins-les-Bains, renforçant ainsi la présence de l'entreprise dans la région. L'équipe, se compose d'un marbrier, de trois assistantes funéraires et de deux porteurs, tous mobilisés pour accompagner au mieux les familles dans ces moments difficiles. Les activités sont variées et complètes : organisation intégrale des obsèques, prévoyance obsèques, vente d'articles funéraires tels que plaques et fleurs, ainsi que la marbrerie. Leur objectif est d'offrir un accompagnement personnalisé, respectueux et de qualité à chaque étape.

Horaires d'ouverture :

- Magasin du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h
- Funérarium du lundi au dimanche 10h-20h
- Permanence téléphonique 24h/24h, 7j/7j

Le mot : « Une famille aux services des familles ».



Lutin' Art Tatoo : rencontre avec Clément et Ynès.

Clément, tatoueur passionné avec 8 ans d'expérience, a ouvert son propre shop en février 2024 à Levier, et va prochainement ouvrir un shop à Neuchâtel. Formé en hygiène et salubrité, il a également suivi une formation en réalisme noir et gris pour perfectionner son art. Polyvalent, il maîtrise tous les styles, du réalisme au cover. Ynès, quant à elle, débutera son apprentissage en septembre prochain dans le même studio, poursuivant ainsi la passion et le savoir-faire. Une belle aventure artistique en perspective !

Horaires d'ouverture :

- Du mardi au samedi : 10h-18h
- Horaires variables, sur rendez-vous par mail lutinart.projet@gmail.com



Le mot : « Dans le tatouage tout est réalisable, la seule limite c'est l'imagination ».

Classic Sport Auto : Une équipe prête à faire revivre les plus belles voitures d'hier et d'aujourd'hui !

Crée en 2021, par Matthieu, Anthony et Catherine. Matthieu et Anthony, qui ont fait leurs études de mécanique et de sport automobile ensemble, ont su unir leurs compétences pour offrir un service dans le monde des voitures historiques. Spécialisés dans la rénovation complète de véhicules allant des années 80 à nos jours. Leur expertise ne s'arrête pas là : ils proposent également une assistance sur circuit et commencent à développer des services pour les rallyes. Agréés par la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Epoque) et adhérents au 2 CV Méhari Club Cassis, ils assurent également gardiennage et expertises d'assurance via Classic Expert.

Horaires d'ouverture :

- Le lundi : 9h-12h / 13h30-18h
- Du mardi au vendredi : 8h-12h / 13h30-18h

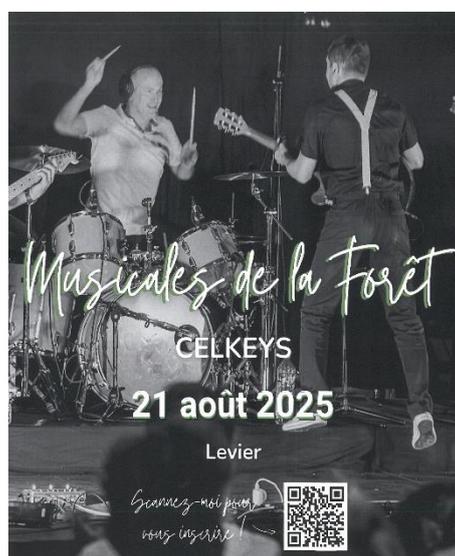
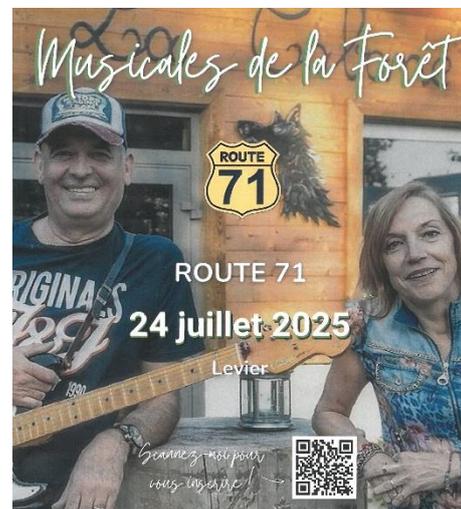


Le mot : « Classic Sport Auto, c'est un garage créé par des passionnés, pour les passionnés, au service des voitures anciennes et sportives qui font vivre notre patrimoine automobile ».

Les Musicales de la Forêt



Le Camping de la Forêt vous propose des concerts pour cet été !
Voici le programme :



Ouverture des portes à 18h30,
buvette et restauration sur place.

**Réservation via le site internet
du camping ou par téléphone
au 03.81.89.53.46**